

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 10 mai 2012**



Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM. Jean-François Jordan François Mégevand Yannick Dupraz	président vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Julia Collis, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Coranda Pierrehumbert, Ania Schwab, Valérie Sella	
	MM. André Favre, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Florio Togni	
Personnel communal	MM. Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire général
<u>Absente excusée</u>	Mme Jennifer Gabaz	conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la Police municipale par ses membres
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2012
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Projets de délibérations :
 - **03/2012** : Approbation des comptes 2011 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
 - **04/2012** : Approbation des comptes 2011 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
 - **05/2012** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir
 - **06/2012** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
 - **07/2012** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011
6. Election du bureau du Conseil
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en excusant Jennifer Gabaz, ainsi que Florio Togni qui rejoindra la séance plus tard.

1. Présentation de la Police municipale par ses membres

Denis Mégevand, Chef de Poste, décrit l'organisation, les Communes et la population totale gérée par la Police municipale, puis il détaille les missions de cette dernière et les différences qui existent avec celles de la Police cantonale. Il répond au fur et à mesure aux questions posées par les membres du Conseil municipal et de l'Exécutif.

Il rappelle que le n° de téléphone 022 752 52 52 de la Police municipale est atteignable 24 heures/24, puisqu'il est dévié sur les portables des agents de Police municipale en cas d'absence du secrétariat, puis dévié ensuite sur la société privée mandatée pour la sécurité, qui gère les appels et/ou les transmet à la Police cantonale si nécessaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2012

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Corinne Ménétre**y demande une 1^{ère} correction, en page 7, point 6, lettre f) :
→ « ... L'éclairage de l'escalier menant à la salle polyvalente est à ~~prévoir~~ **revoir**. ».
- A la page 8, **Etienne Murisier** rectifie le point 7, lettre d) :
→ « ... Les panneaux solaires seront **financés via un partenariat avec SIG** ~~autofinancés, SIG n'ayant plus besoin de les financer, selon un projet en cours.~~ ».
- Même page, correction apportée par **Julia Collis** au point 7, lettre e) :
→ « ... **L'administratrice** ~~La Présidente~~ est passée auprès **du Club** des aînés pour leur remettre un petit sondage, ... ».
- Toujours à la page 8, **Etienne Murisier** demande que l'on rajoute la précision suivante au point 7, lettre d) :
→ « ... afin de voir si le niveau baisse et si une solution peut enfin être trouvée, complète Etienne Murisier. **Ces inondations n'ont pas de lien avec le premier paragraphe ci-dessus (consommation d'eau très importante).** ».
- Enfin, **Valérie Sella** signale une petite faute de frappe au point 7, lettre b) de cette page 8 :
→ « b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, **Jussy**, ~~Jussey~~, Meinier et Presinge) ».

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Prochaine séance du Conseil municipal

Le **Président** propose d'avancer la prochaine séance d'une heure à 19h15, afin de ne pas souper trop tard ensuite, pour le repas de fin de Présidence qu'il offre après la séance.

4. Communications du Maire

a) Transports publics

De nouvelles lignes de bus sont prévues, indique **le Maire**, qui passe la parole à **Alain Corthay** - présent à la séance en question. Ce dernier confirme qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec les Communes Arve et Lac pour résoudre la problématique du Proxibus par une autre solution. Un accord a été trouvé avec les TPG pour financer des lignes transversales. Il détaille celles-ci sur un plan projeté à l'écran. La première ira de Gy à Jussy via une liaison ponctuelle quelques fois par jour, en particulier pour que les enfants puissent se rendre à l'école. L'autre ligne qui nous intéresse plus particulièrement partira de Puplinge, passera par les hauts de Presinge, Lullier, Jussy, Corsinge, giratoire de Compois, Essert, descente sur Vézenaz, Corsier, Chevrens, pour arriver à Hermance. Cette ligne devrait être cadencée à horaires réguliers, toutes les heures si tout va bien.

Le principe consiste en une prise en charge totale par les TPG, sans participation financière des communes, contrairement au Proxibus. Une autre ligne va rejoindre la place Louis-Favre, l'idée étant de rejoindre la gériatrie de Belle-Idée à l'Hôpital de Bellerive (ex-CESCO). Une nouvelle séance avec le Groupement des communes Arve et Lac et le Département de l'intérieur et de la mobilité va avoir lieu pour valider l'ensemble de ce projet. Si tout se passe bien, ces lignes devraient être actives en décembre 2012, avec le nouvel horaire. Les lignes seraient dans la mesure du possible synchronisées avec les horaires des autres lignes qui les croisent, afin de permettre de bonnes correspondances entre elles.

b) Cimetière

Etienne Murisier annonce que le règlement du cimetière a été adopté par l'Exécutif et la commission correspondante. Il n'y a pas de modification majeure, mais après quelques années de pratique courante par Brigitte Saillet-Veuillet, il était nécessaire de changer quelques points pour s'adapter à la réalité sur le terrain. Il est distribué à tous pour information par Michel Vazquez.

c) Nouveaux habitants

La verrée habituelle d'accueil aura lieu le 4 septembre 2012 à 18h30, signale **le Maire**. Ils seront peut-être accueillis ailleurs qu'à la Mairie s'ils sont en grand nombre.

d) Plan directeur communal de Collonge-Bellerive

Une présentation publique est prévue le 15 mai à 19h00 à la salle communale de Collonge-Bellerive.

e) **Animatrice sociale**

Comme vous le savez probablement, Séverine Pochelon a donné sa démission pour le 30 avril 2012. Nous avons réagi très rapidement et avons reçu et engagé une autre personne qui avait postulé : Brigitte Aellen. Elle commence immédiatement à 20% jusqu'au 31 août, puis elle verra son temps de travail passer à 60% dès le 1^{er} septembre 2012.

f) **Restaurant Le Tilleul**

Il est ouvert depuis aujourd'hui. Les petits soucis relatifs à la qualité / quantité / types des repas, notamment ceux destinés au parascolaire et à la crèche, devraient être réglés maintenant que le gérant est sur place et qu'il est bien équipé en matériel ad hoc.

g) **Gaznat**

Etienne Murisier rappelle que le gazoduc passe sous la zone artisanale et industrielle actuelle et la zone sportive, ainsi que sous le territoire de l'extension prévue de ces zones. La distance entre les constructions et ce conduit doit être de 30 mètres désormais au lieu des 10 mètres qui prévalaient auparavant. Il faut par conséquent que les architectes qui travaillent sur le projet d'extension en tiennent compte.

h) **Modélisme**

En réponse à l'intervention d'Isabelle Meier lors du dernier Conseil, comme l'a signalé Denis Mégevand ce soir, **le Maire** confirme que la Police municipale peut intervenir sur appel de tout un chacun en cas de nuisances sonores - provoquées par des fans de modélisme dans cet exemple, ou alors chacun peut appeler la Police au 117.

Jean-Baptiste Leclercq rajoute toutefois qu'il connaît la personne en question et qu'il le voit demain, il va donc le prier de respecter les règles et usages en vigueur dans ce domaine.

i) **Ludothèque**

Nous avons rencontré le Comité de la Ludothèque et avons auditionné quatre candidates ludothécaires, indique **Alain Corthay**. En concertation avec le futur Président de la Ludo, Stéphane Morand, notre choix s'est porté sur Mme Anne Stubbe, engagée à 20% essentiellement lors des heures proposées pour collaborer avec le parascolaire, mais aussi pour seconder les bénévoles de la ludothèque. Un gros travail les attend pour le déménagement dans ce nouveau local magnifique.

j) **Assainissement du Carre d'Amont**

Etienne Murisier avertit qu'un dépassement de crédit sera probablement à prévoir. Les travaux du collecteur arrivent à bout touchant, il ne reste que le chemin des Crêts-de-la-Capite. Le crédit de 1.8 million de francs ne concernait que le collecteur justement ; le dépassement est dû à la réfection nécessaire des chemins et routes pour refaire l'assise des voies et les bordures. D'autre part, des fourreaux en attente pour le gaz et l'électricité ont été posés et SIG n'a pas accepté de participer à ces frais. Il y a aussi le collecteur de la ruelle de la Mère-Elise qu'il a fallu refaire, car il était bien plus endommagé que nous ne l'imaginions. Dernier point, le collecteur devrait être prolongé de 50 mètres en direction de la laiterie, car il serait dommage de ne pas le faire, le surcoût étant de Fr. 15'000.-. Le dépassement total serait de Fr. 120'000.-. Il faudrait aussi refaire complètement la ruelle de la Mère-Elise en enterrant les installations électriques aériennes et en changeant la totalité du collecteur (les $\frac{3}{4}$ du collecteur devraient pouvoir tenir encore 15-20 ans), mais ce sera

peut-être plus tard. Un devis est en cours d'établissement pour se faire une idée du coût global. Une subvention devrait venir en déduction de ces frais supplémentaires, précise **le Président**, ce que confirme **Etienne Murisier**.

k) Visite du bâtiment collectif au Centre du village

Un rendez-vous est fixé devant le bâtiment collectif le 5 juin 2012 à 18h30 avec le Conseil municipal, l'Exécutif et les utilisateurs, pour mieux connaître les lieux et pouvoir aiguiller / informer la population le 9 juin.

l) Centre du village - aménagements extérieurs

Corinne Ménétreay demande si les aménagements extérieurs seront terminés à temps. **Etienne Murisier** répond que nous sommes dans les délais - à flux tendu ! - mais ça devrait juste jouer. La difficulté consiste à devoir finir tous les éléments (fontaine et jeux) avant de pouvoir poser l'enrobé (colclair). Le gazon semé ces jours sera sorti de terre.

Coranda Pierrehumbert profite du sujet pour suggérer qu'il faudrait organiser une réunion avec le parascolaire pour discuter des nombreux points qui ne vont pas ; il semble que ce soit catastrophique et qu'ils ne sont au courant de rien. **Alain Corthay** est surpris, car des réunions ont lieu deux fois par semaine avec Mme Pétrignet, responsable du parascolaire, pour régler au fur et à mesure tous les problèmes. Les choses se mettent en place et des solutions sont trouvées en fonction des problèmes qui apparaissent, à la satisfaction du GIAP. Après, si les personnes du parascolaire sont malgré tout insatisfaites, il faut qu'elles fassent part de leurs problèmes à Mme Pétrignet. **Le Maire** rajoute que c'est un véritable travail de toutes les parties pour adapter les besoins aux changements, les diverses sensibilités ou visions différentes des utilisateurs font partie des choses qui doivent se mettre en place peu à peu. Il rappelle que l'esprit intergénérationnel est un concept nouveau qui démarre et les gens doivent s'habituer et contribuer à fonctionner dans un état d'esprit différent de ce qu'ils avaient l'habitude de faire jusque-là.

Concernant les plantations des jardins au rez des logements, **Etienne Murisier** confirme que ce sera bien du gazon côté bâtiment collectif / restaurant et du lierre rampant côté chemin du Stade.

Enfin, pour le parking, la 1^{ère} heure sera gratuite, indique **le Maire**. La barrière sera ouverte toute la journée le 9 juin, jour de l'inauguration.

5. Projets de délibérations

- **03/2012** : Approbation des comptes 2011 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **04/2012** : Approbation des comptes 2011 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **05/2012** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir
Le Président lit la délibération.
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

 - **06/2012** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
Le Président lit la délibération.
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

 - **07/2012** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011
Le Président lit la délibération.
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)
- Le Maire** précise que les comptes du GIPE ne nécessitent pas l'approbation du Conseil, ce point n'étant pas inscrit dans les statuts.

6. Election du bureau du Conseil

En préambule, **le Président** exprime sa reconnaissance et le plaisir qu'il a eu à présider l'assemblée. Cette année a été riche en débats et projets. Il remercie pour la qualité des débats tant au Conseil que dans les 2 commissions élargies en 2012.

Comme le veut la tradition, le Vice-président est en principe proposé pour reprendre la Présidence du Conseil, le Secrétaire du Bureau du Conseil reprenant la Vice-présidence et une troisième personne se proposant pour devenir Secrétaire du Bureau du Conseil. Cette coutume n'est pas une obligation, chacun étant libre d'accepter ou non cette composition le moment venu.

Après en avoir discuté, la composition suivante est votée par l'assemblée :

- **François Mégevand ▶ Président** : le Conseil l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.
- **Yannick Dupraz ▶ Vice-président** : le Conseil l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.
- **Coranda Pierrehumbert ▶ Secrétaire du Bureau du Conseil** : le Conseil l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Ils sont applaudis par l'Assemblée.

7. Divers

a) Fibre optique

Le Président, en réponse à la question d'**André Favre**, indique que Swisscom a reçu toutes les informations nécessaires de SIG, mais il semblerait qu'ils n'aient pas mis à jour leur fichier, c'est pourquoi ils n'étaient pas au courant que la fibre optique était posée à Essert.

b) Zone Rouelbeau

Coranda Pierrehumbert demande si la zone des marais est protégée, afin d'anticiper le projet autoroutier qui est prévu à cet emplacement et de demander une sorte de classement en réserve naturelle par exemple. D'après **le Maire** et **Etienne Murisier**, cette zone est déjà en réserve naturelle et les ruines du château de Rouelbeau sont protégées. **Yannick Dupraz** rajoute que tous les cours d'eau sont propriété de l'Etat, ils font donc ce qu'ils veulent avec. Par contre, les terrains agricoles autour (la plaine des marais) sont des propriétés privées, une loi interdit d'y accéder, selon le département de l'agriculture. Il faudra donc que des accords soient trouvés entre les différents départements cantonaux et les propriétaires privés.

c) Centre sportif de Rouelbeau (CSR)

En plus des gradins en béton, **Coranda Pierrehumbert** pense qu'il faudrait rajouter quelques bancs sur le triangle derrière les gros pots de fleurs. **Jacques Petitpierre** profite de cet objet pour dire qu'un meynite a demandé s'il était possible de mettre un banc sous le noyer.

Etienne Murisier répond aux deux questions : il y a déjà des bancs au CSR, mais il est toujours possible d'en rajouter. Ce sera discuté en commission. Par contre, la parcelle du noyer est une propriété privée, il faut donc s'adresser à son propriétaire ; mais il ne pense pas qu'il soit judicieux d'inciter d'autres personnes à squatter les lieux, car beaucoup de monde passe déjà pour voir ce noyer remarquable.

d) Poteaux

Julia Collis signale que le poteau posé entre l'église et Trémoulin pose problème au corbillard, qui a de la peine à manœuvrer pour stationner à cet emplacement. Il faudrait donc qu'il soit amovible. **Etienne Murisier** va s'en assurer auprès de la voirie, car il avait été prévu qu'il soit amovible, en principe.

e) Plan directeur cantonal (PDCn)

Florio Togni demande s'il est correct que le PDCn a été retiré, comme cela a été indiqué dans un média.

En séance de l'ACG (Association des Communes Genevoises) voici une quinzaine de jours, Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat, a rapporté sur le processus du PDCn, signale **le Maire**. Il a indiqué qu'ils avaient reçu tous les préavis défavorables et les diverses remarques, qui sont en cours d'analyse dans les départements concernés. Il n'est pas dans sa nature d'imposer quoique ce soit aux communes, il est donc prévu d'envoyer aux communes une deuxième mouture qui devrait contenir certaines réflexions soulevées par les Conseils municipaux. Monsieur Longchamp serait prêt à venir en parler directement aux Communes si nécessaire cet automne. Une rumeur indique que certains PSD seraient retirés.

f) **Plan financier**

Le Président confirme que le plan financier, qui devait être présenté ce soir au Conseil, le sera lors de la séance du 7 juin.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 7 juin 2012 à 19h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Yannick Dupraz

.....

Jean-François Jordan

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 7 juin 2012 /mv



Meinier

Législature **2011-2015**
 Délibération N° **03/2012**
 Séance du Conseil municipal du **10 mai 2012**
 p. 1/1

Délibération n° 03

Approbation des comptes 2011 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,

vu l'examen des comptes 2011 par la SFER - Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève,

vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
 décide
 par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2011 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2012.

Meinier, le 21 mai 2012

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Meinier

Législature **2011-2015**
 Délibération N° **04/2012**
 Séance du Conseil municipal du **10 mai 2012**
 p. 1/1

Délibération n° 04

Approbation des comptes 2011 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,
 vu l'examen des comptes 2011 par la Fiduciaire Comtesas + Gerficom SA, Genève,
 vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
 décide
 par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2011 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2012.

Meinier, le 21 mai 2012

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Meinier

Législature **2011-2015**
 Délibération N° **05/2012**
 Séance du Conseil municipal du **10 mai 2012**
 p. 1/1

Délibération n° 05

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 3 avril 2012,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2011, établi par Global Audit Services SA le 12 avril 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 pour un montant total de Fr. 444'006.51 selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2012.

Meinier, le 21 mai 2012

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan

Commune de Meinier

FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 - DEPASSEMENT CHARGES

Date : 10/05/2012

Comptes	Désignation	Comptes	Budget	Comptes	Ecart Frs	Commentaires comptes
05.00.301.02	Salaires non soumis A.V.S.	35 934.95	32 000	32 290.50	290.50-	Engagements de stagiaires
05.00.304.01	Caisse de pension et prévoyance	123 384.45	114 000	131 901.10	17 901.10-	Rappel de cotisation difficile à budgéter
05.00.316.01	Location photocopieurs	10 184.30	10 000	10 401.40	401.40-	
05.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	151 472.50	60 000	135 056.69	75 056.69-	Remplacement de personnel malade ou accidenté en liaison avec 05.00.436.01
08.00.311.01	Salle communale: mobilier, machine	3 890.20	5 000	7 173.00	2 173.00-	Extension surveillance vidéo et installation à la ludothèque, 2'300
08.00.312.12	Gy19: eau, énergie	3 226.85	3 000	5 782.35	2 782.35-	Consommation électrique plus élevée due à l'introduction de la fibre optique dans la Commune
08.00.313.01	Salle communale: four., march.	17 274.60	15 000	15 051.23	51.23-	
08.00.313.02	Mairie: four., marchandises	4 621.10	1 000	4 270.80	3 270.80-	Les abonnements des fleurs, plantes, rouleaux, savons et diffuseurs sont imputés sur ce compte depuis 2010. Budgétés dans le compte 08.00.315.02
08.00.313.04	La Rampe: four., marchandises	737.20		1 185.45	1 185.45-	Les abonnements des tapis sont dorénavant imputés sur ce compte, budgétés dans le compte 08.00.314.04
08.00.314.08	Divers: entretien imm. par tiers	10 000.00	5 000	10 000.00	5 000.00-	Don de 10'000 pour rénovation toiture bâtiment de la Cure
08.00.318.02	Mairie: honoraires, prest. service	2 708.45	3 000	3 519.95	519.95-	Assurances, 2'700. Projection messages façade mairie et divers
09.00.318.04	Honoraires d'avocats et notaires	5 854.40	10 000	18 042.70	8 042.70-	Création de cédules hypothécaires pour le bâtiment 4 au chemin de la Pallanterie 11 et bâtiment 7 à la route de Compois 12, 15'400
11.00.352.01	Participation aux APM	33 880.00	32 000	33 702.40	1 702.40-	
14.00.312.01	Eau, énergie, combustibles	4 140.30	8 000	9 259.75	1 259.75-	Une nouvelle répartition des frais a été calculé pour le bâtiment 7 de la Route de Compois. Ceci a engendré des coûts de chauffage corrigés depuis 2008, soit 1'200
14.00.315.01	Entretien véhicules et matériel	15 241.55	10 000	14 822.75	4 822.75-	
21.00.310.01	Achat petit matériel enseignement	416.50	500	605.65	105.65-	
21.00.313.01	Achat fourm.nettoyage et entretien	18 898.13	10 000	19 426.05	9 426.05-	Les abonnements des rouleaux, savons et diffuseurs, 4'800, sont imputés sur ce compte depuis 2010. Budgétés dans le compte 21.00.315.01
21.00.314.01	Entretien immobilier par des tiers	33 960.85	42 000	63 084.90	21 084.90-	Frais supplémentaire appartement concierge - remise en état porte garage, 7'200. Réparation stores école, 5'700. Grilles des soupiraux, 5'300. Menuiserie, 2'600.
21.00.315.02	Entretien photocopieuse	1 916.35	2 000	2 436.80	436.80-	
30.00.318.01	Promotions citoyennes	959.20	1 000	1 079.20	79.20-	
30.00.363.01	Exoéd. dépenses activités cultur.	40 963.50	45 000	48 324.90	3 324.90-	400€ du Temple de Gy, 4'000 en plus
34.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	839.30	1 500	1 861.50	361.50-	Participation de la Commune au prix d'entrée réduit pour les Communiers à la Piscine de Thônex
34.00.352.01	Subvention au Groupement CS	583 548.04	593 300	598 790.75	5 490.75-	Dépassements sur frais d'entretien par tiers et frais d'études

Page 1 / 2

Commune de Meinier

FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 - DEPASSEMENT CHARGES

Date : 10/05/2012

Comptes	Désignation	Comptes	Budget	Comptes	Ecart Frs	Commentaires comptes
34.00.363.01	Exoédent dépenses activités sport.	12 253.95	30 000	41 067.40	11 067.40-	Oubli de budgéter Courir pour Aider, 8'000
34.00.365.02	Cotisations, dons, sociétés sport.	2 700.00	3 000	3 300.00	300.00-	
35.00.365.02	Subventions centres aérés	3 370.00	2 500	3 542.00	1 042.00-	
54.00.331.01	Amortissement dotation GIPE			118 399.00	118 399.00-	Selon règlement d'application de la loi sur l'Administration des Communes, la dotation doit être amortie dans les 5 ans
58.00.310.01	Frais divers	648.00	1 000	1 266.00	266.00-	
62.00.314.01	Entretien routes	74 786.65	75 000	92 093.40	17 093.40-	Etude aménagement modération ch. Stade, rte Repentance
62.00.315.01	Entretien balayeuse	8 378.00	10 000	11 571.00	1 571.00-	
62.00.316.01	Location véhicules	5 846.25	5 000	5 154.30	154.30-	
62.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	20 831.40	20 000	26 972.25	6 972.25-	Honoraires géomètre, division de parcelle au chemin du Champ-de-la-Grange, 7'900
65.00.313.40	Abonnement TPG	14 445.00	10 000	11 800.00	1 800.00-	
71.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	38 532.95	20 000	125 847.85	105 847.85-	Crédit d'investissement PGEE bouclé en 2008. Complément : Etude, curage, cadastre des égouts, 100'000
72.00.313.01	Achat vaisselles compostables	6 310.75	8 000	8 399.75	399.75-	
72.00.314.01	Entretien containers déchetterie		38 000	41 817.60	3 817.60-	Coût du changement de la déchetterie de l'Abattoir supérieur au budget
72.00.318.01	Frais de levées des ordures	171 430.45	175 000	181 561.75	6 561.75-	23 tonnes de déchets levés en plus
90.00.346.01	Compensation communes françaises	96 463.89	102 500	104 114.73	1 614.73-	
90.00.351.01	Frais de perception des impôts	150 363.35	150 000	152 529.66	2 529.66-	
					444 006.51-	

Page 2 / 2



Meinier

Législature **2011-2015**
 Délibération N° **06/2012**
 Séance du Conseil municipal du **10 mai 2012**
 p. 1/1

Délibération n° 06

Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 120'000.- voté par le Conseil Municipal le 17.02.2011 pour la réalisation d'un escalier extérieur et d'un chemin d'accès à la salle polyvalente depuis l'arrière de la salle communale et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2011 à Fr. 180'502.95, laissant apparaître un dépassement de Fr. 60'502.95,

vu le crédit d'engagement de Fr. 60'000.- voté par le Conseil Municipal le 15.09.2011 pour l'aménagement et la réfection de la route de Carre-d'Aval et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2011 à Fr. 70'000.-, laissant apparaître un dépassement de Fr. 10'000.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 100'000.- voté par le Conseil Municipal le 13.05.2004 pour le remplacement du collecteur de drainage dans le secteur de la Pallanterie / Essert et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2011 à Fr. 108'900.-, laissant apparaître un dépassement de Fr. 8'900.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 160'000.- voté par le Conseil Municipal le 27.04.2006 pour le remplacement du collecteur de drainage dans le secteur de la Pallanterie / Repentance et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2011 à Fr. 174'000.-, laissant apparaître un dépassement de Fr. 14'000.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 75'000.- voté par le Conseil Municipal le 09.11.2006 pour le remplacement du collecteur de drainage dans la zone de la Pallanterie, secteur II et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2011 à Fr. 65'500.-, laissant apparaître une économie de Fr. 9'500.-,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 93'402.95,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 3 avril 2012,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2011, établi par Global Audit Services SA le 12 avril 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter le bouclage des crédits d'engagement suivants comprenant des dépassements pour un montant total de Fr. 93'402.95, soit :
 - Fr. 60'502.95 réalisation d'un escalier extérieur et d'un chemin d'accès à la salle polyvalente
 - Fr. 10'000.- aménagement et la réfection de la route de Carre-d'Aval
 - Fr. 8'900.- remplacement du collecteur de drainage dans le secteur de la Pallanterie / Essert
 - Fr. 14'000.- remplacement du collecteur de drainage, secteur de la Pallanterie / Repentance
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 93'402.95.
3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2012.

Meinier, le 21 mai 2012

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Délibération n° 07

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 3 avril 2012,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2011, établi par Global Audit Services SA le 12 avril 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 6'334'087.05 aux charges et de Fr. 6'492'272.64 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 158'185.59.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de Fr. 3'276'958.45 aux dépenses et de Fr. 23'709.70 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 3'253'248.75.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 3'253'248.75 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'328'159.64 au moyen de la somme de Fr. 1'169'974.05 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 158'185.59.

Le solde non couvert, au montant de Fr. 1'925'089.11, est financé par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 158'185.59 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de Fr. 58'448'279.14 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	38'145'948.41
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	20'288'202.23
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	14'128.50
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	58'448'279.14

et au passif un montant de Fr. 58'448'279.14 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	3'023'953.75
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	30'214'587.77
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	201'623.40
- Provisions (nature 24)	Fr.	2'599'990.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'811'549.28
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	20'596'574.94
Total du passif	Fr.	58'448'279.14

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2011 à Fr. 5'756'414.30.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2012.

Meinier, le 21 mai 2012

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan